

Point d'Accès au Droit (P.A.D.) D'AIRE SUR LA LYS
Dans les locaux du C.C.A.S.
9, Bd de Gaulle
62120 AIRE SUR LA LYS

Pour tous renseignements contacter le :
03.21.39.18.97.

Le Point d'Accès au Droit (PAD) est un lieu d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter une information de proximité sur les droits et/ou devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Vous trouverez ci-dessous les intervenants auprès du P.A.D.

✚ **Les Huissiers**

Permanence : 1^{er} mardi de chaque mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous au 03.21.39.18.97.

✚ **La Vie Active**

En sa qualité de service tutélaire, il a pour vocation première, l'accompagnement en milieu ouvert, des personnes majeures placées sous mesure de protection sur décision des Juges des Tutelles, et ce avec l'ambition de contribuer utilement non seulement à l'amélioration de leur situation financière mais aussi à l'amélioration de leur situation sociale.

Permanence : 1^{er} mardi de chaque mois de 14 h à 16 h.

✚ **Délégué du Procureur**

Permanences : 1^{er}, 3^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois de 9 h à 12 h et le 2^{ème} samedi du mois de 9 h à 12 h.

✚ **ABCD**

Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie.

Accompagnement éducatif de personnes rencontrant des problèmes d'addiction ainsi que leur entourage (accueil, écoute, information, orientation).

Permanence : 1^{er} jeudi de chaque mois de 14 h à 17 h.

✚ **SPIP 62**

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Pas de Calais

Assure le contrôle et le suivi des peines exécutées en milieu ouvert et en milieu fermé.

Permanences : 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} vendredi de chaque mois toute la journée.

✚ **ASEJ : Association socio-éducative judiciaire**

L'ASEJ reçoit en permanence les personnes bénéficiant d'un accompagnement socio-éducatif, dans le cadre d'un contrôle judiciaire, d'enquête sociale ou d'injonction thérapeutiques.

Permanences : 2^{ème} mardi de chaque mois de 13 h 30 à 16 h 30 et 2^{ème} mercredi de chaque mois de 13 h 30 à 16 h 30.

✚ **Les Avocats**

Permanence : 2^{ème} mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous au 03.21.39.18.97.

✚ **Les Notaires**

Permanence : 2^{ème} jeudi de chaque mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous au 03.21.39.18.97.

✚ **CIDFF de BETHUNE**

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles.

Leurs domaines d'interventions sont pluriels (accès aux droits, accès à l'emploi, vie familiale et parentalité, santé, éducation, citoyenneté, lutte contre les violences faites aux femmes).

Permanence : 2^{ème} jeudi de chaque mois de 14 h à 17 h sur rendez-vous au 03.21.39.18.97.

✚ **EPDEF – Etablissement Public Départemental de l'enfance et de la famille**

Médiation familiale encadrée par un professionnel. La Médiation familiale peut être envisagée en cas de séparation conjugale ou de conflit familial.

Permanence : 3^{ème} mercredi de chaque mois le matin.

✚ **La P.J.J. – Protection Judiciaire de la Jeunesse**

Permanence : 3^{ème} mercredi (le 1er mois de chaque trimestre).

✚ **L'ADAE – Association Départementale d'action éducative**

Interrogation sur le besoin de protéger juridiquement l'un de vos proches (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle...).

Permanence : le 3^{ème} Jeudi du mois l'après-midi.

✚ **Conciliateur de Justice**

Le Conciliateur de Justice a pour but de trouver une solution amiable entre 2 parties :

Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux, litiges de la consommation, impayés, malfaçons de travaux.

Permanences : 1^{er} lundi et 3^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous au 03.21.39.18.97.

✚ **Famille de France**

Fédération du Pas de Calais – Association familiale et organisme de défense des consommateurs.

Domaines d'intervention : Droit de la consommation et surendettement.

Permanence : 4^{ème} Jeudi de chaque mois l'après-midi sur rendez-vous au 03.21.39.18.97.

✚ **A.V.I.J.**

Association d'Aide aux Victimes et d'Informations Juridiques

AVIJ est association départementale assurant des missions d'aide aux victimes d'un préjudice afin d'apporter des informations juridiques.

Permanences : 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} Lundi du mois de 14 h à 16 h sur rendez-vous au 03.21.39.18.97.